

NÉCROLOGIE. Nombreuses sont les expressions qui assimilent la mort au sommeil

Faire son lit au carré dans un cimetière afin de reposer en paix

REQUIESCAT IN pace, qu'il repose en paix! Elle s'est endormie; le repos éternel; le dernier sommeil, *Le Dormeur du val*, «Lève-toi, ô toi qui dors!»: nombreuses sont les expressions qui assimilent la mort au sommeil et à juste titre puisque le mot cimetière vient du grec 'se coucher pour dormir'; un cimetière est un dortoir.

Un dortoir n'est pas un lieu si tranquille! Le dortoir des grands et celui des petits, la chambre des filles et celle des garçons... «Moi, je ne veux pas dormir avec lui! Elles ne veulent pas de moi!» Heureusement, de semblables chamailleries ne sont pas à craindre dans la paix des cimetières. Et pourtant...

La cohabitation des morts et des vivants n'est pas évidente. Dans l'antiquité, on enterrait les morts à l'extérieur de la ville; ils pouvaient avoir leur propre ville, c'est le sens du mot nécropole. À Rome, toute sépulture se situait en dehors du pomerium, cette limite sacrée qui séparait la ville de son territoire. Dans le christianisme, quand l'église a pris sa place au centre du village, c'est près d'elle que se faisaient les inhumations. On enterrait même à l'intérieur de l'édifice, et pas seulement le curé dans son église ou l'évêque dans sa cathédrale: en 1755 et 1763, Pierre Hébert, laboureur, et sa femme sont inhumés dans la nef de Muzeville-le-Bingard, comme Pétronille Collin en 1758 dans l'église de Valognes «en la chapelle dite du Rosaire». Plus émouvante l'inhumation de Michelle Clémence, inhumée à

7 mois, à Huberville, «dans la nef sous le bout du banc des Clémence près du mur». Mais, pour être «plus près de Toi, mon Dieu», il fallait avoir son billet, autrement dit être baptisé et muni des derniers sacrements. Étaient ainsi exclus les suicidés ou les tenants d'une autre religion (à partir du XVI^e siècle vont se multiplier les cimetières protestants). La société de l'Ancien Régime était organisée en trois ordres, avec des privilèges; il n'est donc pas étonnant que les morts ne se mélangent pas. Mais exclure ou mettre à part donne une piètre image de la fraternité!

Interdit d'inhumer les corps dans les chapelles et églises en 1776

Dès 1776, pour des raisons de salubrité publique, par déclaration royale, il est interdit d'inhumer les corps dans les chapelles et églises. En 1790, l'Assemblée nationale renouvelle l'interdiction pour des raisons plus idéologiques. 1881 (fin des carrés confessionnels au sein des cimetières, qui étaient obligatoires depuis 1804), 1904-1905 (le cimetière doit être laïc en ses parties publiques, et peut être religieux dans ses parties privées, les concessions), lois et décrets se succèdent et se complètent pour respecter l'égalité des citoyens dans les cimetières et la laïcité. Une circulaire du ministère de l'Intérieur de 2008,



Le cimetière de Nolette à Noyelles-sur-Mer. O. DELAUNEY

après avoir rappelé l'interdiction en droit des carrés confessionnels, note, paradoxalement, l'importance de répondre favorablement aux demandes de création.

Difficile équilibre entre l'égalité et la liberté, entre la loi commune et le respect des individus. Plus question de privilèges ou d'exclusion, mais désir compréhensible de se regrouper. De même que la nation honore ceux qui sont morts pour elle (carrés militaires, carré des victimes civiles), elle respecte la tradition musulmane d'orienter les tombes vers la Mecque. Il peut plaire aussi aux autorités de regrouper leurs grands hommes; l'on pense au Panthéon ou à ce coin du cimetière de Vienne où se retrouvent Brahms, Schubert, Beethoven et Strauss.

Plus anecdotiquement, une place se libère-t-elle dans tel ci-

metière ou dans tel coin du cimetière, mieux exposé, pas humide, plus facile d'accès, avec une belle vue? On se précipite dessus, comme pour une place de parking...

Il est une autre cause de regroupement, c'est le mode d'inhumation: tombes traditionnelles ou cimetières paysagers, cases, cavernes ou jardins du souvenir pour recueillir les cendres.

Et, à propos d'égalité, que dire des monuments eux-mêmes! Loin des cendres dispersées et des fosses communes, la Grande Pyramide pour un pharaon, le tombeau du roi Mausole en Turquie, le mausolée de l'empereur Hadrien à Rome, actuel château Saint-Ange, ou, plus local, à Roncey, l'étonnant mausolée d'Auguste Letenneur. Ce sont sans doute les cimetières militaires qui donnent

l'image la plus évidente et la plus émouvante de l'égalité.

Mais les morts ne se préoccupent plus de leur monument ni de leur place; c'est l'affaire des vivants. La véritable question de l'égalité devant la mort se pose

dans l'accompagnement ou la solitude des mourants, dans leur souffrance et dans les soins. C'est là une tout autre question.

● O. et D. Delauney



Le tombeau de Richard Strauss à Vienne O. DELAUNEY

Billet spirituel

« Le quatrième homme dans la fournaise »

Le livre de Daniel, dans l'Ancien Testament, relate un épisode terrible de persécution pendant lequel les trois compagnons de Daniel sont jetés dans un puissant feu suite à leur refus d'adorer la statue du roi de Babylone. Epouvantable épisode qui nous rappelle qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil en matière de cruauté humaine.

Mais pendant ce qui devrait être un drame, les amis de Daniel ne se consomment pas, bien au contraire. Le roi constate même qu'il se trouve dans la fournaise un quatrième homme, inconnu, semblable à un fils des dieux. Les trois amis ressortent du brasier indemnes et libres, et le quatrième homme disparaît.

La tradition chrétienne fait de ce quatrième homme le Christ lui-même, celui qui se tient avec nous au milieu de l'épreuve et nous permet de la traverser. Je peux dire, comme chaque dis-

ciple de Jésus, que ma vie a traversé des épreuves, nombreuses, des moments où je croyais que j'allais mourir, où tout allait s'effondrer. Et puis non. Pendant ces épreuves, parfois après, on réalise que nous n'y sommes pas seuls, certainement pas abandonnés. Que la promesse de Jésus à ceux qui allaient devenir ses disciples «voici, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin du monde» est une réalité. Il est pour nous, toujours, le 4^e homme dans la fournaise. Quelle que soit l'issue de l'épreuve, nous savons qu'il ne nous abandonne pas, ici et dans l'éternité.

Peut-être ce rappel vous fera-t-il du bien aujourd'hui, si l'épreuve semble trop lourde à vivre: Jésus ne vous a pas abandonné, il se tient avec vous.

● Pasteur Samuel Alonso, Église Évangélique Baptiste de Cherbourg

Info diocèse

Sur votre agenda

Aujourd'hui, dans le cadre de la 110^e journée du migrant et du réfugié, la pastorale des migrants du diocèse de Coutances et Avranches vous invite à un temps mémoriel.

10h30: Messe à l'église Saint-Pierre-Saint-Paul à Octeville

12h: Apéritif offert par la pastorale des migrants suivi d'un repas partagé

14h30: Témoignage d'un sauveteur en mer

16h: Dépôt d'une gerbe en mer à la mémoire des migrants par Mgr Cador à bord du Croix du Sud III de l'association «Les voiles écarlates»

Venez nombreux!